

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2012

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

**Sont présents :** M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL, (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

**Absents excusés :** M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.01.23 : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles  
Grand Parc à Mov'eoTEC.**

**□ M. Gilles Pancher, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'appel à projets « Institut d'Excellence dans le domaine des Energies Décarbonées » (IEED) lancé dans le cadre des Investissements d'avenir par l'Agence Nationale de la Recherche ;

Considérant le dossier de candidature de l'Institut VeDeCoM à l'appel à projet IEED, déposé le 22 novembre 2011 ;

Considérant les résolutions votées par le Conseil d'Administration de la Fondation Partenariale Mov'eoTEC en date du 7 janvier 2011 ;

Considérant les courriers du directeur de la Fondation Mov'eoTEC en date du 6 et du 22 novembre 2011 ;

Le projet d'Institut VeDeCoM (Véhicule Décarboné et Communicant et sa Mobilité) recouvre les grands enjeux de mobilité du 21<sup>ème</sup> siècle en milieu urbain. Il rassemble 43 partenaires : constructeurs automobiles, établissements d'enseignement et de recherche, prestataires, opérateurs et institutions publiques (dont le Conseil Général des Yvelines, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Etablissement Public de Paris-Saclay). Il s'articule autour de trois axes de recherche :

1. L'électrification des véhicules ;
2. La délégation de conduite et la connectivité ;
3. La Mobilité et l'Énergie partagée, qui vise à repenser simultanément usages, services, infrastructures et mobilités.

Projet d'envergure européenne, son budget prévisionnel est de 293M€ sur 10 ans. Il mobilisera environ 230 ETP. Sa dynamique pourrait induire en France 42 000 emplois directs et 20 000 emplois indirects.

Le dossier de candidature de l'Institut VeDeCoM a été déposé auprès de l'ANR le 21 novembre 2011. Sans s'engager formellement à ce stade, Monsieur le Président a alors apporté son avis de principe favorable, en écho aux orientations stratégiques déjà énoncées par la communauté d'agglomération au premier semestre. L'intérêt de ce projet pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, compétente en matière de développement économique, est en effet double :

- Soutenir la filière automobile, l'une des premières pourvoyeuses d'emploi dans notre bassin de vie, tout en créant un climat favorable à l'innovation technologique et à l'accueil de nouvelles entreprises ;
- Impulser l'aménagement durable de la zone d'activité économique d'intérêt communautaire de Satory Ouest, puisque VeDeCoM s'y installera au sud de l'allée des Maronniers.

Il convient dèsormais de valider formellement ce partenariat.

Pour ce faire, il est nécessaire d'entrer dans la Fondation Partenariale Mov'eoTEC qui en sera la structure juridique et opérationnelle. La communauté d'agglomération doit à ce titre s'engager sur une subvention de 6 000 € par an pendant 3 ans. Elle deviendra en retour donateur associé de l'Institut et disposera d'un siège au sein de son Comité d'Orientation Scientifique et Stratégique.

La construction de ce partenariat témoigne des liens étroits qui unissent notre territoire au secteur du transport de demain. Dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay, le quartier de Satory à Versailles pourrait être le lieu d'un démonstrateur technologique, présentant un système innovant de déplacement, conçu dans le souci de son intégration et porteur de valeurs économiques et de rayonnement territorial futurs.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération à la Fondation Mov'eoTEC, de sorte à soutenir le projet d'Institut VeDeCoM ;*
- 2) *autorise M. le Président ou son représentant à signer la fiche partenaire et le tableau d'engagement individuel présentés par la Fondation Partenariale Mov'eoTEC, formalisant ainsi l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *impute la subvention sur les crédits inscrits au budget 2012 et suivants de la communauté d'agglomération au chapitre 65, article 6574, fonction 90.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par déléation,

**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services

PREF. 78

13.02.12